

Règlement du jeu-concours « Coupe du Monde MPP »

Article 1 – Organisation

La société Groupe 1981, société par actions simplifiée (ci-après l'« Organisateur »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Coupe du Monde Vibration MPP » (ci-après le « Jeu »), du 11 juin 2026 au 19 juillet 2026 inclus, à l'occasion de la Coupe du Monde de football 2026.

Le Jeu est organisé pour le compte des radios suivantes :

- Vibration (Vibration Ligue) ;
- OUI FM (OUI FM Ligue) ;
- Wit FM (Wit FM Ligue) ;
- Blackbox (Blackbox Ligue) ;
- Latina (Latina Ligue).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés, collaborateurs et prestataires de l'Organisateur, ainsi que des membres de leur foyer.

Il est expressément précisé que les animateurs des radios participantes sont autorisés à rejoindre les différentes ligues afin de participer aux échanges et d'animer les communautés de joueurs. Toutefois, ils ne pourront en aucun cas être désignés gagnants du Jeu et sont exclus de tout classement pris en compte pour l'attribution des dotations.

La participation au Jeu est strictement personnelle, gratuite et limitée à une seule ligue et à un seul compte par participant.

Pour participer, le candidat doit :

- Télécharger l'application Mon Petit Prono (MPP), disponible gratuitement sur App Store et Google Play, ou jouer via le site mpp.football ;
- Créer un compte personnel sur l'application MPP ;
- Rejoindre l'une des ligues officielles en saisissant le code de ligue dédié, disponible dans la rubrique « Jeux » du site ou des supports de communication de la radio concernée ;
- Pronostiquer les résultats des matchs de la Coupe du Monde 2026 tout au long de la compétition.

Article 3 – Désignation des gagnants

Le classement final de chaque ligue est établi automatiquement par l'application MPP à l'issue du dernier match de la Coupe du Monde 2026, soit le 19 juillet 2026.

- Pour les Ligues Vibration ; Latina et Wit FM :

Les 10 premiers du classement final de chaque ligue sont déclarés gagnants.

- Pour les Ligues OUI FM et Blackbox :

Les 15 premiers du classement final de chaque ligue sont déclarés gagnants.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, le classement établi par la société FANTALEAGUE, éditrice de l'application Mon Petit Prono (MPP), fera foi et sera définitif.

Article 4 – Validation et réclamation du gain

À l'issue de la compétition, les participants figurant dans le top 10 du classement final disposent d'un délai de 15 jours calendaires à compter du 19 juillet 2026 pour faire valoir leur gain.

Pour valider leur gain, les gagnants doivent envoyer un e-mail à l'adresse evenement@1981.fr en indiquant :

- Leur prénom et nom
- Leur pseudo MPP tel qu'il apparaît dans le classement de la ligue

- Une capture d'écran du classement final de la ligue, faisant apparaître clairement leur pseudo et leur position
- Leur adresse postale complète
- Leur numéro de téléphone

Tout dossier incomplet, non reçu dans le délai imparti, ou dont la capture d'écran ne permet pas de vérifier la position dans la ligue sera considéré comme nul et le lot sera réattribué au participant suivant dans le classement. Le participant suivant devra alors satisfaire aux mêmes conditions de validation.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification complémentaire pour s'assurer de la validité de la participation.

Article 5 – Dotations

Vibration (Vibration Ligue)

- Le 1er – Nintendo Switch : valeur indicative de 310,49 €
- Le 2ème – Tireuse à Bière: valeur indicative de 219,00 €
- Le 3ème – Tireuse à Bière: valeur indicative de 219,00 €
- Le 4ème – Enceinte LEXON Mino X Bleu : valeur indicative de 39,90 €
- Le 5ème – Enceinte LEXON Mino T Kak: valeur indicative de 49,90 €
- Le 6ème – Montre IceWatch Solar Power Navy Gold : valeur indicative de 99,00 €
- Le 7ème – Montre IceWatch Solar Power Lava: valeur indicative de 99,00 €
- Le 8ème – Montre IceWatch Military : valeur indicative de 99,00 €
- Le 9ème – 1 CD "Aimée" de Julien Dorée : valeur indicative de 7.00 €
- Le 10ème – 1 CD "Song of Surrender" de U2: valeur indicative de 22 €

OUI FM (OUI FM Ligue)

- Le 1er – Nintendo Switch: valeur indicative de 310.49 €
- Le 2ème – Tireuse à Bière : valeur indicative de 219.00 €
- Le 3ème – Tireuse à Bière : valeur indicative de 219.00 €
- Le 4ème – Enceinte LEXON Mino X Bleu: valeur indicative de 39.90 €
- Le 5ème – Enceinte LEXON Mino T Kaki : valeur indicative de 49.90 €
- Le 6ème - Un Hoodies + Une casquette Oüi FM : valeur indicative de 23.88 € + 5.88 €
- Le 7ème - Un Hoodies + Une casquette Oüi FM : valeur indicative de 23.88 € + 5.88 €
- Le 8ème - Un T-Shirt + Une casquette Oüi FM : valeur indicative de 8.10 € + 5.88 €
- Le 9ème - Un T-Shirt + Une casquette Oüi FM : valeur indicative de 8.10 € + 5.88 €
- Le 10ème - Un T-Shirt + Une casquette Oüi FM: valeur indicative de 8.10 € + 5.88 €
- Le 11ème – Montre IceWatch Solar Power Navy Gold : valeur indicative de 99.00 €
- Le 12ème – Montre IceWatch Solar Power Lava : valeur indicative de 99.00 €
- Le 13ème – Montre IceWatch Military : valeur indicative de 99.00 €
- Le 14ème – 1 Vinyle "Your Favorite Toy" des Foo Fighters : valeur indicative de 29.99 €
- Le 15ème – 1 Vinyle "The Dead Of Randy Fitzsimmons" de The Hives : valeur indicative de 21.99 €

Wit FM (Wit FM Ligue)

- Le 1er – Nintendo Switch : valeur indicative de 310,49 €
- Le 2ème – Tireuse à Bière : valeur indicative de 219,00 €
- Le 3ème – Tireuse à Bière : valeur indicative de 219,00 €
- Le 4ème – Enceinte LEXON Mino X Bleu: valeur indicative de 39,90 €
- Le 5ème – Enceinte LEXON Mino T Kaki: valeur indicative de 49,90 €
- Le 6ème – Montre IceWatch SolarPower Navy Gold: valeur indicative de 99,00 €
- Le 7ème – Montre IceWatch Solar Power Lava: valeur indicative de 99,00 €

- Le 8ème – Montre IceWatch Military: valeur indicative de 99,00 €
- Le 9ème – 1 CD "La vie de rêve" de Big Flo & Oli : valeur indicative de 7.00 €
- Le 10ème – 1 Vinyle "Saviors" de Green Day : valeur indicative de 35.63 €

Blackbox (Blakcbox Ligue)

- Le 1er – Nintendo Switch : valeur indicative de 310,49 €
- Le 2ème – Tireuse à Bière: valeur indicative de 219,00 €
- Le 3ème – Tireuse à Bière: valeur indicative de 219,00 €
- Le 4ème – Enceinte LEXON Mino X Bleu : valeur indicative de 39,90 €
- Le 5ème – Enceinte LEXON Mino T Kaki : valeur indicative de 49,90 €
- Le 6ème - Un Hoodies BLACKBOX : valeur indicative de 23,88 €
- Le 7ème - Un Hoodies BLACKBOX : valeur indicative de 23,88 €
- Le 8ème - Un T-Shirt BLACKBOX : valeur indicative de 8,10 €
- Le 9ème - Un T-Shirt BLACKBOX : valeur indicative de 8,10 €
- Le 10ème - Un T-Shirt BLACKBOX : valeur indicative de 8,10 €
- Le 11ème – Montre IceWatch Solar Power Navy Gold: valeur indicative de 99,00 €
- Le 12ème – Montre IceWatch Solar Power Lava : valeur indicative de 99,00 €
- Le 13ème – Montre IceWatch Military: valeur indicative de 99,00 €
- Le 14ème – 1 CD "Focus" de Keblack : valeur indicative de 14.00 €
- Le 15ème – 1 CD "Focus" de Keblack: valeur indicative de 14.00 €

Latina (Latina Ligue)

- Le 1er – Nintendo Switch : valeur indicative de 310.49 €
- Le 2ème – Tireuse à Bière : valeur indicative de 219.00 €
- Le 3ème – Tireuse à Bière: valeur indicative de 219.00 €
- Le 4ème – Enceinte LEXON Mino X Bleu: valeur indicative de 39.90 €
- Le 5ème – Enceinte LEXON Mino T Kaki : valeur indicative de 49.90 €
- Le 6ème – Montre IceWatch Solar Power Navy Gold: valeur indicative de 99.00 €
- Le 7ème – Montre IceWatch Solar Power Lava : valeur indicative de 99.00 €
- Le 8ème – Montre IceWatch Military : valeur indicative de 99.00 €
- Le 9ème – 1 CD "Elephunk" des Black Eyed Peas : valeur indicative de 7.00 €
- Le 10ème – 1 CD "The Beggining" des Black Eyed Peas : valeur indicative de 8.92 €

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles. Ils seront envoyés par voie postale à l'adresse communiquée par le gagnant dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la validation du gain.

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot restent à la charge exclusive du gagnant.

Article 6 – Messagerie interne et comportement

Les Ligues disposent d'une messagerie interne accessible à tous les participants. L'Organisateur assure la modération de cet espace de discussion et se réserve le droit de supprimer tout contenu contraire au présent règlement.

Tout participant s'engage à utiliser la messagerie dans le respect des autres utilisateurs et des animateurs. Sont notamment interdits :

- Les insultes, propos injurieux ou agressifs
- Les propos à caractère discriminatoire, raciste, sexiste, homophobe ou haineux
- Le harcèlement sous toute forme
- La diffusion de contenus illicites ou portant atteinte à des tiers

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure sans préavis tout participant ne respectant pas ces règles de conduite. L'exclusion entraîne la perte de tous les droits au gain, sans compensation ni recours possible.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dysfonctionnement technique de l'application MPP, du réseau internet ou de tout autre service tiers indépendant de sa volonté, pouvant affecter la participation au Jeu.

Pour tout motif légitime, notamment en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de nécessité liée au bon déroulement du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit d'interrompre, de modifier, de reporter à tout moment le présent jeu ou de modifier tout ou partie de son règlement.

Les modifications feront l'objet d'une information appropriée auprès des participants.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées par l'Organisateur dans le cadre du Jeu (nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone) sont traitées par le responsable de traitement (Groupe 1981) exclusivement aux fins de gestion du Jeu et d'envoi des lots.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en adressant un e-mail à rgpd@1981.fr.

Cependant, une demande de suppression de vos données pendant la durée de la gestion du Jeu-concours aura pour effet la suppression de votre participation.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les données ne seront pas conservées au-delà du délai nécessaire à la gestion du Jeu et à l'envoi des lots.

Article 9 : Interprétation

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur statuera sur toute difficulté relative à l'application du présent règlement, sous réserve des droits des participants de saisir les juridictions compétentes.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Aucune réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de sa clôture.

Article 10 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la validité du présent règlement, le participant et l'Organisateur s'efforceront de rechercher une solution amiable. À cette fin, toute réclamation devra être adressée préalablement à l'Organisateur par écrit.

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la réclamation, les parties pourront recourir à une médiation.

En cas d'échec de la médiation ou à défaut de recours à celle-ci, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux dispositions légales applicables.